

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2013

ACTUALISATION DE LA LOI ORGANIQUE N° 99-209 DU 19 MARS 1999 RELATIVE À LA
NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par
M. Dosière, rapporteur

ARTICLE 12

A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« prévues par »,

les mots et la référence :

« prévues au II de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.